

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DECISION N°2023 - 116

Objet : Saison 2022-2023 - Contrat de cession pour le spectacle LES CONTES ANIMALIERS de En Compagnie Desfemmes avec l'association LE CABARET DES OISEAUX

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de contrat de cession à conclure avec l'association LE CABARET DES OISEAUX,

**CONSIDERANT** l'intérêt de présenter le spectacle LES CONTES ANIMALIERS, pour les classes de maternelle de la ville le mardi 9 mai 2023 à 14h30, le jeudi 11 mai et vendredi 12 mai à 10h et 14h30, ainsi qu'une représentation tout public le mercredi 10 mai 2023 à 15h,

**DECIDE** de conclure un contrat de cession avec l'association LE CABARET DES OISEAUX, sise 7 rue Jacques Coeur à Savigny-sur-Orge (91600), pour le spectacle susmentionné.

**DIT** que la commune versera à l'association un montant de 3 600 euros nets de TVA.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 28 avril 2024

Le Maire



Sophie RIGAULT

Publication le 28 avril 2024

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*